



Bayonne, vendredi 11 juillet 2014

Communiqué de presse

Visite de chantier de la crèche Luma Baiona Aménagement de nouveaux locaux

La Ville de Bayonne a entrepris la construction de la nouvelle crèche Luma Baiona dans le quartier Balichon. Les travaux ont débuté en mai 2014. Le nouveau bâtiment, de type modulaire, permettra d'accueillir une vingtaine d'enfants dès la rentrée prochaine dans un véritable lieu de vie fonctionnel, sur un espace public entièrement réaménagé pour le confort et la sécurité de tous les usagers.



Dans le cadre de sa démarche d'amélioration du cadre de vie, la Ville de Bayonne a entrepris des opérations significatives de requalification à Balichon, comme la rénovation de la Maison de la vie citoyenne et, récemment, l'aménagement des nouveaux locaux de la crèche Luma Baiona.

Cette crèche bascophone, installée jusqu'à ce jour dans l'annexe de la Maison de la vie citoyenne, accueille 15 enfants. Les locaux n'étant plus adaptés aux besoins (peu fonctionnels et manquant d'espaces), un marché de conception-réalisation a été lancé par la Ville de Bayonne pour installer un bâtiment définitif, de type modulaire, d'une surface de plancher d'environ 245 m².

Début des travaux : mai 2014

Fin des travaux : 22 août 2014

Architectes : Tony Hiribarren et Florence Pericat

La nouvelle crèche pourra accueillir 19 enfants dès la rentrée prochaine.

I] DES BÂTIMENTS MODULAIRES

Le projet est constitué de deux blocs de modules préfabriqués en usine :

- l'un regroupant 3 modules (au sud-ouest) accueille les espaces de sommeil et une partie des lieux de l'espace de vie ;
- l'autre regroupant 5 modules (au nord-est) est agencé pour constituer l'accueil aux familles et les locaux du personnel.

Entre ces deux blocs, un système constructif plus « souple » de panneaux bois est mis en œuvre pour créer le lieu de vie. Cet espace est perceptible de l'extérieur par sa double hauteur sous un toit en pente. Il est un signal, un repère pour les enfants accueillis dans la crèche et pour leur famille, mais aussi pour les riverains.

Le toit métallique du bâtiment offre un éclairage zénithal, au-dessus de la toiture du préau couvert pour les enfants. Il est aussi performant pour assurer une sur-ventilation des locaux les jours les plus chauds.

Performance thermique des matériaux

Les modules sont constitués de parois qui répondent aux normes de la RT2012 : le complexe de façade (panneaux bois + parements + isolation) atteint ainsi une épaisseur de 450 mm. On est bien loin des « préfas » de l'époque... Les matériaux mis en œuvre sont tous choisis pour leur performance thermique.

Les modules en bois ne pouvant être posés à même le sol, la sous-face devant être bien ventilée, pour la pérennité de la construction et aussi pour le confort d'usage, les enfants se retrouveront donc naturellement sur un promontoire qui porte, pour une fois, leur regard au-dessus de leur hauteur habituelle. Ainsi, la façade sud-ouest a été pensée avec des fentes horizontales près du sol qui leur offrent des vues privilégiées sur l'extérieur.

Au nord, les surfaces couvertes de l'espace abrité se présentent comme un deck en bois, un belvédère sur le jardin sécurisé de la crèche aménagé par les services de la Ville (jeux, sols, clôtures, portails, végétation).

Un accès facilité et sécurisé

Pour conduire les usagers de la crèche vers cette plateforme au-dessus du sol, un jeu de rampe et escalier a été pensé sur le parvis de la crèche. Ils font le lien entre le quartier et l'espace protégé de la crèche.

Le réaménagement du parvis par la Direction des infrastructures et des espaces publics de la Ville et la localisation des places de stationnement dédiées au fonctionnement de la crèche, permettront de garantir plus de sécurité pour les déplacements depuis les véhicules stationnés.

L'accès à la crèche se fait par la coursive bâtie au sud-ouest, celle-ci est traversante du sud au nord. Elle peut être empruntée par les personnes qui arriveront du boulevard du BAB (arrêts de bus) pour accéder à la crèche, ou aller dans le quartier.

Cet accès latéral est sécurisant, les enfants ne sortent pas face à la rue. Il est aussi protégé des intempéries par un auvent.

La rampe et la coursive permettent aussi de desservir la cuisine et d'assurer de manière simple la liaison froide de l'office.

Trois entités distinctes

Trois entités principales se distinguent et s'articulent autour de l'espace de vie central :

- **L'espace *Accueil*** (modules 7 et 8) regroupant accueil & Direction est un filtre entre l'extérieur et l'espace protégé de la crèche. Le hall d'accueil est meublé de patères, d'une grande banquette « barbabapa » sous laquelle viennent se loger des casiers à chaussures, d'un meuble plan avec tapis pour le déshabillage des enfants.
- **L'espace *Personnel*** (modules 4 à 6) est accessible par l'accueil ou par l'accès de livraison. Il comprend les vestiaires du personnel, l'office et les locaux de service.
- **L'espace *Activités*** (modules 1 à 3) occupe le sud du bâtiment et fait le prolongement de l'espace central du lieu vie. On y trouve les chambres, l'espace de change, et la zone *Bébés* un peu à l'écart du lieu de vie. La tisanerie est également dans cet espace : elle permet au personnel de prendre un temps de repos sans s'éloigner des zones sous surveillance. Un effort acoustique a été fait pour assurer l'isolement des chambres (cloisons de 140 mm et doublages sur panneaux bois).

Un lieu de vie central

Au centre, le lieu de vie bénéficie d'une double exposition, d'un accès de plain-pied aux espaces extérieurs. Il comprend l'espace repas, directement lié à l'office. L'accès au préau couvert et au jardin se fait par ce lieu de vie, sous contrôle des puéricultrices.

Situés à l'arrière du bâtiment, loin des rues et de leur agitation, les espaces extérieurs sont aménagés en toute sécurité. L'espace de jeux couvert est une terrasse en bois qui se prolonge comme une coursive couverte le long de la façade colorée, proposant aux enfants un contact simultané au bois et à la couleur.

Par la terrasse pourra se faire l'évacuation des poubelles de l'office de cantine et de la salle de change ; une porte donnant sur la poubelle est prévue à cet effet.

II] L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS

Dans les trois "jardinières" situées devant le bâtiment (de part et d'autre de la rampe d'entrée et sous l'avant-toit le long des fenêtres de devant) : mise en place en octobre/novembre de plantes vivaces qui fleurissent une grande partie de l'année avec des couleurs de préférence orange, bleu, violet pour être en accord avec celles de la façade. La disposition des plantes sera en accord avec les bandes colorées qui rythment la façade. La présence de graminées permettra d'apporter de la légèreté à l'ensemble.

Des plantations pour économiser l'eau

Ces végétaux ne seront pas exigeants en eau et ne devraient quasiment pas nécessiter d'arrosage. Néanmoins, il a été prévu d'intégrer un système de goutte à goutte avec un programmateur pour un gain de temps en main-d'œuvre. Plantes proposées : hémérocailles, alstromeria, Agapanthes, Graminées de type Stipa ou Pennisetum

Tout le long de la clôture : plantation d'une haie d'arbustes pour masquer l'intérieur de la cour et protéger du vent.

III] L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS ET DE LA COUR

Les abords

La future crèche sera desservie par une voie en sens unique partant de la rue Georges Bergès, au niveau de la MVC. Le parti d'aménagement retenu consiste à réaliser un plateau surélevé de manière à ce que la chaussée et le parvis constituent un vaste espace de 14 m de large traité de plain-pied.

Sept places de stationnement, dont une pour personnes à mobilité réduite, seront aménagées pour permettre aux parents se rendant à la crèche d'y laisser leur véhicule pendant une courte durée.

Le parvis sera revêtu de dalles en béton beige de 50 x 33 cm du même type que celles posées dernièrement sur le trottoir de l'avenue Maréchal Foch. La chaussée sera traitée en béton désactivé. Des bandes en pavés de béton gris seront posées pour structurer l'ensemble et délimiter au sol la chaussée, les places de stationnement et le parvis.

Enfin, la chaussée sera physiquement séparée du parvis par une ligne de mobiliers urbains constituée : de 2 candélabres, 2 bancs, un support pour vélos, une corbeille, une dizaine de potelets (même type de mobilier que celui utilisé dernièrement sur l'avenue Foch).

L'espace ainsi aménagé aura un statut de zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h, piétons prioritaires).

La cour

Dans l'enceinte de la crèche, une cour sera réalisée en sol souple. Elle sera équipée de deux structures ludiques et entourée d'une clôture générale pour assurer la sécurité des enfants.

IV] LE COÛT TOTAL DU PROJET

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à **610 000 € HT** (honoraires et travaux) dont 130 000 € HT pour les aménagements des abords, de la cour extérieure (aire de jeux, clôture, etc.) et des espaces verts.

Ce projet a été aidé par l'État :

- ministère de l'Intérieur : 49 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales : 124 800 €

-oOo-

